

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

-----

L'an deux mille vingt-trois, le **LUNDI 18 SEPTEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 12 septembre 2023.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.  
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme CATTY Christine.  
Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.  
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

---

Secrétaire de séance : M. BOULET Guillaume

Fin de la séance : 20h45

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

VU la délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2022 concernant les tarifs municipaux 2023 ;

VU l'actualisation des tarifs appliqués à la restauration scolaire par Lys Restauration depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A LA MAJORITE**, (Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, M. DUBUISSON Frédéric et M. RYS Didier) votant **CONTRE** :

**ARTICLE UNIQUE** - D'ADOPTER les **TARIFS MUNICIPAUX** pour les cantines scolaires pour l'année **2023**, à compter du 6 novembre 2023 :

Cantines Scolaires	Au 01/01/2023	Au 06/11/2023
Maternelles - Airois	2,70	3,20
Maternelles - extérieurs	3,10	3,60
Primaires - Airois (y compris les enfants de la classe ULIS quelle que soit l'origine géographique)	3,00	3,50
Primaires - extérieurs	3,40	3,90
Adultes	5,30	5,80

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX

Mairie d'Aire sur Lys  
Lys  
Pas de Calais